

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 149 portant allocation d'une somme de 900 francs au profit de M. Donard

n° 149

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mars 1941

Numéro JO
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro
31 mars 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n°1019, du 19 octobre 1937 poant création d'un cours du soir pour les indigènes adultes: il l'arrêté n » 1020 du 19 octobre 19337 fixant le taux de l'indemnité accordée aux institu leurs chargés des cours d'adultes: Sur la proposition du chef du Service de renseignement.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er –L'article 1er de la décision n » 1023 du 19 novembre 1910 est modifié comme suit : « Les cours d'adultes auront lieu dans 1 les locaux de l'école publique les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de chaque semaine, de 20 h. 30 à 22 heures.
Art. 2.-Le chef du Service de l'ensei gnement est chargé de l'exécut ion de la présente décision, qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILIETAS